



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/42
17 janvier 1996

Cinquantième session
Point 165 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/50/L.46 et Add.1)]

50/42. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes

L'Assemblée générale,

Notant avec satisfaction l'heureux aboutissement de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, dont le point culminant a été l'adoption de la Déclaration 1/ et du Programme d'action de Beijing 2/ visant à accélérer la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme 3/ d'ici à l'an 2000,

1. Exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine d'avoir fait en sorte que la Conférence puisse avoir lieu à Beijing et le remercie des locaux, services et concours de personnel d'excellente qualité qu'il a si aimablement mis à la disposition de la Conférence;

1/ A/CONF.177/20, chap. I, résolution 1, annexe I.

2/ Ibid., annexe II.

3/ Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A.

2. Prend acte du rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes 4/;

3. Fait siens la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, tels qu'ils ont été adoptés par la Conférence le 15 septembre 1995;

4. Engage tous les États et tous les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales, à prendre des dispositions aux fins de l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

86^e séance plénière
8 décembre 1995